ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Demande d'application de la réforme du 3e cycle des études pharmaceutiques

Question écrite n° 1523

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'urgence de l'application de la réforme du 3e cycle des études pharmaceutiques. Cette réforme, portée par de nombreuses instances du secteur pharmaceutique (ANEPF, Ordre national des pharmaciens, Conférence des doyens et autres organisations professionnelles et étudiantes), est réclamée depuis plusieurs années pour améliorer la formation des futurs pharmaciens et garantir un accès aux soins de qualité à travers le territoire. La faculté de pharmacie de Lille, comme d'autres facultés en France, rencontre des difficultés liées à une deuxième année de 3e cycle mal appliquée, des cours trop théoriques et un encadrement insuffisant lors des stages. La mise en place de la réforme permettrait une meilleure adaptation de la formation aux besoins du métier, notamment *via* une approche par compétence et des stages renforcés. Malgré la mobilisation de plus de 5 000 étudiants en novembre 2023 et une prise de conscience du ministère, la dissolution de l'Assemblée nationale a retardé la mise en œuvre de cette réforme, laissant les étudiants dans une grande incertitude. Ces futurs professionnels de santé, en première ligne pour garantir l'accès aux soins, notamment dans les zones rurales et fragiles, attendent toujours l'application de cette réforme. Aussi, il souhaite connaître les mesures le Gouvernement envisage de prendre pour assurer la mise en œuvre rapide de la réforme du 3e cycle des études pharmaceutiques, dans le but de répondre aux attentes des étudiants et des professionnels de santé et de renforcer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : M. Thierry Frappé
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1523
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Santé et accès aux soins
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 octobre 2024, page 5734